canton de vaud
LIBERTE ET PATRIE

Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Pomy
RC 422-B-P Giratoire ORIF

En raison de travaux de réfection de la chaussée dans le giratoire de l'ORIF, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place :

- Le tronçon du chemin de l'Aurore compris entre l'intersection avec la RC 422-B-P et l'intersection située à la hauteur du bâtiment n° 1, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).
- Le tronçon du chemin de Calamin compris entre le giratoire de L'ORIF et le bâtiment n 11, sera mis en sens unique.
 - **Sens : Giratoire - Calamin :** OSR 4.08 Sens unique.
 - **Sens : Calamin - Giratoire :** OSR 2.02 Sens interdit.

Le lundi 9 novembre 2026
de 07h00 à 19h00

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité de Pomy
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Pomy, Yverdon-les-Bains
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Yverdon-les-Bains
- Police Nord Vaudois
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR – Région Nord
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations

Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de la mobilité et des routes

RC 422-B-P
Pomy, Giratoire ORIF

Date	Dessin	Référence	N° Plan
17.09.2026	CSA	2624-40-V2	00

Fermeture
Déviation
Zone de feux
Restriction particulière
Manifestation
Autre

